



CONTRAT FINANCIER 2021-2022

Entre l'AGEC COURS PERRIER – Etablissement catholique privé d'enseignement sous contrat simple – situé 167, Rue Roland à VILLEFRANCHE s/S 69400,

Représenté par **Madame Stéphanie MONS**, chef d'établissement et **Monsieur Eric des GARETS**, président de l'AGEC.

➡ **Et, Monsieur et/ou Madame**.....

Désigné(s) ci-dessous « **le(s) parent(s)** ».....

Représentant(s) légal(aux), de (NOM Prénom)

Désigné(s) ci-dessous « *le(les) élève(s)* ».

CONTRIBUTIONS ET COTISATIONS DES FAMILLES

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et d'équipements nécessaires au bon apprentissage des élèves, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'Etablissement et à ses frais annexes (fournitures hors locations de livres, fichiers et cahier de liaison/agenda, chauffage/eau/électricité, cours d'anglais, service de psychologie...). Elle couvre les salaires de l'équipe éducative (ASEM, cantines, études). Elle ne couvre pas les salaires des enseignants assurés par l'Académie.

Dans cette contribution des familles, sont également incluses les cotisations dues par l'Etablissement aux structures de l'Enseignement Catholique comme la cotisation aux instances diocésaines, la cotisation à l'UNIOGEC notamment.

La contribution des familles est annuelle (elle est mensualisée sur 10 mois).

1^{er} enfant	1130 € / an
2 ^{ème} enfant	1051 € / an
3 ^{ème} enfant	938 € / an
4 ^{ème} enfant et plus	821 € / an

PRESTATIONS

Garderie du matin :

Régulière : Tarif unique pour toute la fratrie quel que soit le nombre d'enfants

4 jours / semaine / an	288 € / an
3 jours / semaine / an	216 € / an
2 jours / semaine / an	144 € / an
1 jour / semaine / an	72 € / an

Occasionnelle : **11 €** le carnet de 5 tickets

Etude :

Régulière :

Tarif unique quel que soit le nombre de jours /semaine	330 € / an
---	-------------------

Occasionnelle : **21 € le carnet de 5 tickets**

Cantine :

Régulière : 6,80 € / repas

	4 jours/sem	3 jours/sem	2 jours/sem	1 jour / sem
1^{er} enfant	6,80 €/repas	6,80 €/repas	6,80 €/repas	6,80 €/repas
2 ^{ème} enfant	-5%	Pas de réduction		
3 ^{ème} enfant et plus	-10%			

Occasionnelle : **36 € le carnet de 5 tickets**

Le prix du repas inclut la surveillance, les coûts fixes et les fournitures alimentaires.

Lorsqu'un élève est annoncé absent le jour même, le repas du jour est déjà commandé/livré et reste donc facturé.

Les prestations de garderie, d'étude et de cantine sont facultatives. La perception des prestations régulières est mensualisée.

FOURNITURES

Une liste de petites fournitures vous est demandée (cf. site internet). Les livres, fichiers, petits albums, le cahier de liaison/agenda et autre matériel (cahiers...) sont fournis par l'école et vous seront loués ou facturés en début d'année.

ACTIVITES/SORTIES PEDAGOGIQUES – ACTIVITES SPORTIVES

Une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école (accueil d'intervenants extérieurs en musique, arts...) ou hors de l'école (visite d'un musée, séance de cinéma, théâtre, auditorium...) peut être demandée par les enseignants. Le montant de ces activités est évalué et annoncé soit lors de la réunion des parents soit par circulaire.

Les modalités financières du voyage de fin de scolarité (CM2) et de la classe découverte de milieu de scolarité (CP) seront expliquées aux parents d'élèves concernés lors d'une réunion.

Les activités sportives sont sélectionnées et mises en place par les enseignants. Ils vous en avertissent soit lors des réunions de parents d'élèves, soit par circulaire.

Ces activités/sorties pédagogiques et activités sportives **sont obligatoires**.

MODALITES DE PAIEMENT

Acompte d'Inscription ou de Réinscription

L'acompte d'inscription s'élève à **100€ par enfant**. Il sera déduit de la facture éditée en septembre/octobre de l'année scolaire à venir.

L'acompte de réinscription s'élève à **100€ par famille**. Il sera déduit de la facture éditée en septembre/octobre de l'année scolaire à venir.

Si l'inscription ne se confirmait pas pour une cause réelle et sérieuse (telle qu'une mutation professionnelle, un déménagement...), cet acompte sera remboursé.

Mode de règlement

Le virement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'Etablissement.

En l'absence de virement, le règlement doit parvenir à l'établissement avant le 10 de chaque mois par chèque à l'ordre de l'« AEP Cours Perrier ».

Le mise en place du prélèvement automatique est en projet et devrait être proposé pour la rentrée.

Mesures Sociales

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent faire une demande d'aide en prenant rendez-vous auprès du secrétariat. La demande sera examinée par le chef d'établissement, le président et le trésorier de l'AGEC.

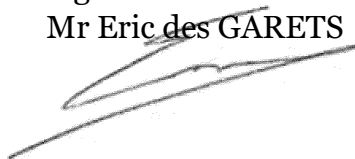
Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'Etablissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

Fait en deux exemplaires, l'un pour la famille et l'autre pour l'établissement.

Signature du Chef d'établissement
Mme Stéphanie MONS

Signature du Président de l'AGEC
Mr Eric des GARETS



Signature des représentants légaux,

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Merci de parapher toutes les pages

En cas de parents séparés, merci de préciser la quote-part (en pourcentage) à facturer à chaque parent

Père%

Mère%

Le..... à

Le..... à

